

## Discours de Mme Anne Mahrer, présidente sortante

**Mme Anne Mahrer (Ve).** Mesdames et Messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de féliciter chaleureusement Mme Loly Bolay pour son élection. Nous aurons en commun, chère Loly, «une première». J'ai été la première présidente Verte de ce Grand Conseil, tu seras la première présidente issue de l'immigration. La première citoyenne de ce canton, désormais galicienne, nous représentera dans cette Genève internationale et multiculturelle qui m'a si souvent et si bien reçue durant mon mandat.

Pour la deuxième fois seulement, depuis 1965, une femme succède à une femme. Ce constat nous rappelle que nous ne représentons encore que 31% de ce parlement. Cette année, trois de nos collègues députées ont démissionné, confrontées aux difficultés de concilier responsabilités familiales, professionnelles et politiques. Elles ont été remplacées par des hommes.

Chers collègues, au terme de cette année privilégiée, je tiens à vous dire tout le plaisir que j'ai eu à représenter notre institution et à présider cette assemblée. Je vous remercie pour votre collaboration respectueuse.

Nous fêtons ce soir un anniversaire: les dix ans d'autonomie du service du Grand Conseil. En effet, le 6 novembre 1997 - très exactement - entrainé en vigueur la loi instaurant l'indépendance du service vis-à-vis de la Chancellerie, indépendance que les présidences successives se sont attachées à inscrire dans les faits.

Cette année, le Bureau a souhaité changer sa dénomination et adopter celle de «Secrétariat général du Grand Conseil». Cette adaptation pourrait paraître anodine si elle ne symbolisait pas l'égalité de traitement qui doit régner entre les pouvoirs législatif et exécutif. Revêtant de ce fait la plus haute importance, elle devrait faciliter la transversalité des fonctions, souhaitée par le Conseil d'Etat.

Cela m'amène naturellement à remercier chaleureusement Mme Maria-Anna Hutter, désormais Sautière du Secrétariat général du Grand Conseil, ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs, pour leurs compétences et leur engagement à notre égard.

Ma gratitude va également à l'ancienne vice-présidente, Mme Loly Bolay, au vice-président, M. Mario Cavaleri pour leur soutien sans faille, aux membres du Bureau, Mmes Caroline Bartl, Sandra Borgeaud, Patricia Läser, MM. Henri Rappaz et René Stalder. J'adresse mes remerciements au Conseil d'Etat, et en particulier à son président, M. Charles Beer.

Nous avons collaboré de manière cordiale, dans le respect de nos prérogatives et dans un souci commun de l'intérêt général.

Enfin, je remercie le service du protocole pour son assistance efficace, ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui apportent leur concours à nos travaux parlementaires.

C'est au nom de ce respect évoqué plus haut que je me permets ici une réflexion : nous avons cette année, à plusieurs reprises, reçu des projets de lois du Conseil d'Etat, à traiter en urgence, souvent motivée par des délais légaux, donc connus. Or l'urgence ne garantit pas un projet de qualité, un traitement satisfaisant en commission et un débat serein en plénière. C'est ce que j'appelle l'effet domino, qui, si l'on fixait les priorités, pourrait être évité.

Je le dis en pensant au défi qui nous attend ces deux prochaines années: la réforme de la justice conduite au niveau fédéral. Cette refonte du système judiciaire passera par des modifications législatives importantes et nécessitera le dépôt de multiples projets de lois dans les filières pénales, civiles et administratives d'ici le 31 mars 2008. Dans cette perspective, le Bureau organisera en janvier prochain un séminaire sur la réforme de la justice, afin de mieux aborder le défi qui nous attend à l'horizon 2010.

De mémoire de mémorial, chaque nouvelle présidence a eu pour ambition d'améliorer le fonctionnement de notre parlement et de voir son rôle renforcé.

Pour ma part, avec l'appui du Bureau, j'ai souhaité tenir le cap, faire avancer nos travaux et poursuivre l'effort d'information en proposant des séminaires sur des sujets d'importance : la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons - RPT - et le projet d'agglomération.

Dès janvier 2007, le Bureau a mis en oeuvre les nouvelles procédures issues du projet de

loi 9560, qui lui confère de nouvelles compétences relatives au classement des objets par catégorie.

Nos séances plénières, cette année, ont souvent commencé par des prestations de serment. Ainsi, j'ai eu l'honneur de faire prêter serment aux magistrats de la Cour des comptes, aux juges, aux députés. Des serments différents qui, passées les premières hésitations, n'ont plus eu de secret pour moi.

En présidant nos débats, j'ai acquis la ferme conviction que ce n'est pas en modifiant à l'infini notre loi portant règlement du Grand Conseil que nous parviendrons à rendre notre travail parlementaire plus efficace ou à juguler le retard de notre ordre du jour, mais en nous donnant les moyens d'accomplir notre mandat de député-e de milice dans de meilleures conditions.

J'ai mesuré à quel point siéger après une journée d'activités professionnelles et/ou familiales, de surcroît jusqu'à 23h, est peu propice à un travail de qualité.

La majorité des cantons siègent la journée et notamment le matin, ce qui, expérience faite, est doublement favorable à l'efficacité de nos travaux et à l'organisation de notre emploi du temps.

Mesdames et Messieurs les députés, nous devons sérieusement envisager, pour le début de la prochaine législature, un changement d'horaire des sessions et des commissions. Vous le savez, la collaboration intercantonale s'intensifie et nous devons suivre de près cette évolution. Pour que celle-ci ne demeure pas que l'affaire des exécutifs et des institutions qui en dépendent, nous devons renforcer le rôle de nos parlements et éviter le risque qu'ils ne deviennent de simples chambres d'enregistrement.

C'est précisément cette préoccupation qui a motivé la rencontre à Genève, en septembre dernier, des présidentes et présidents des parlements cantonaux, et c'est dans le but de concrétiser cette collaboration interparlementaire que nous avons décidé de créer ensemble une plate-forme d'information de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux.

Située à l'extrême sud-ouest de la Suisse, Genève, tournée vers la région franco-valdo-genevoise, a tendance à se crispier à l'évocation de la collaboration intercantonale et à se poser en victime face aux cantons alémaniques, certes majoritaires, mais que nous avons tendance à méconnaître.

Indépendamment des difficultés institutionnelles, nous devons nous rencontrer, échanger, en un mot, nous parler.

Nous parler ? Dans quelle langue ? Une plaisanterie veut que les Suisses s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas, même s'il n'est pas rare de surprendre des conversations en anglais entre députés aux Chambres fédérales !

Comunicare ? In che lingua ? Una battuta vuole che gli Svizzeri s'intendono fra loro perché non si capiscono, anche se non di rado capita di sorprendere delle conversazioni in inglese tra deputati alle camere federali !

Miteinander sprechen ? Aber in welcher Sprache ? Man sagt scherzhaft, dass die Schweizer gut untereinander auskommen, weil sie sich nicht verstehen können. Es ist im Bundeshaus sogar nicht selten zu hören, dass die Parlamentsmitglieder untereinander in Englisch Gespräche führen !

Vous l'aurez compris, les nombreux échanges que j'ai eus cette année avec nos collègues suisses alémaniques, tessinois, grisonnais et romands m'incitent à poursuivre cette collaboration interparlementaire dans le cadre de la plate-forme de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux.

Chers collègues, il est temps pour moi de passer le témoin. Pendant une année, j'ai pris de la hauteur. Je laisse là mon devoir de réserve pour retrouver mon entière liberté d'expression. Je me réjouis de débattre à nouveau et de reprendre les dossiers qui me tiennent à coeur.

Chère présidente, par égard pour vous et pour cette fonction que j'ai exercée avec bonheur, je ne manquerai pas de m'exprimer par des interventions précises, respectueuses et mesurées dans le temps. Je vous remercie.

*(L'assemblée se lève. Mme Bolay offre des fleurs à Mme Mahrer et l'embrasse. Très longs applaudissements. Mme Mahrer descend de l'estrade et reçoit des fleurs des mains de Mme Flamand.)*